



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide humanitaire

Question écrite n° 32770

Texte de la question

Depuis plus d'un quart de siècle, les Sahraouis revendiquent l'indépendance du Sahara occidental. Ce conflit a fait l'objet de nombreuses analyses et résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans le même temps, l'aide aux populations sahraouies a toujours été une préoccupation de la communauté internationale. Malgré la persistance d'une situation humanitaire difficile, la France, pour l'année 2003, n'a pas contribué au financement du programme alimentaire mondial réservé aux réfugiés sahraouis. Une telle décision ne peut que contribuer à l'aggravation d'une situation très préoccupante dans un contexte politique difficile. M. Daniel Paul demande donc à M. le ministre des affaires étrangères si le Gouvernement français compte rétablir sa participation à l'aide humanitaire pour l'année 2004.

Texte de la réponse

La France, très attentive aux aspects humanitaires du conflit du Sahara occidental, est convaincue que ceux-ci doivent être traités pour eux-mêmes sans attendre une solution politique au conflit, solution que nous appelons de nos vœux dans le cadre des Nations unies. C'est pourquoi la France ne ménage pas ses efforts, notamment pour obtenir la libération totale des prisonniers de guerre marocains encore détenus par le Front Polisario, éclaircir le sort des disparus et promouvoir les visites familiales. La France est, par ailleurs, un des premiers pays contributeurs à l'aide alimentaire apportée aux camps sahraouis, avec une contribution d'environ 1 million d'euros par an ces dernières années, soit près d'un mois de consommation alimentaire dans les camps. Le contexte particulièrement difficile de l'année 2003 et des situations d'urgence dans d'autres parties du monde n'ont malheureusement pas permis de dégager une telle contribution l'année dernière, mais tout sera fait pour reprendre, dans la mesure de nos possibilités, un tel concours via le PAM en 2004. La France, avec ses partenaires européens, souligne enfin la nécessité que cette aide alimentaire soit gérée et distribuée avec toute la transparence et la fiabilité requises.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32770

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 762

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1802